Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

Mazan
terroir du géant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2022

Le 24 mars 2022, à 18 heures,
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Louis BONNET, maire.

Monsieur Auguste **DURAND** a été désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :
M. Georges **MICHEL,** Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO,** M. Jean-Louis **BOURRIE,** Mme Marie-Hélène **MOREL,** M. Silvère **JOUBERTEAU,** Mme Sophie **CLEMENT,** Mme Véronique **BERGER,** M. Auguste **DURAND,** Mme Cécile **DEMENKOFF,** M. Jean-Philippe **ACHARD,** Mme Aurélia **PISANI,** Mme Eve **GALLAS,** M. Bruno **GANDON,** M. Patrick **ZAMBELLI,** M. Franck **PETIT,** Mme Anne **MUH,** M. Stéphane **CLAUDON,** Mme Maria **DUFOUR.**

Avaient donné procuration : Mme Geneviève **GABORIT DUPILLE** à M. René **CECCHETTO,** M. Vincent **FLEGON** à M. Georges **MICHEL,** Mme Angélina **LEROUX** à Mme Marie-Hélène **MOREL,** M. Patrick **LECOQ** à M. Auguste **DURAND,** Mme Christine **JACQUES** à Mme Joséphine **AUDRIN**, Mme Amandine **APPLANAT** à M. René **CECCHETTO,** M. Julien **BREMOND** à M. Louis **BONNET.**

Absents : Mme Elodie **BOFFELLI,** M. Jean-François **CLAPAUD.**

Date de convocation : 18/03/2022 **Date d'affichage** : 18/03/2022

En exercice : 29 **Présents ou représentés** : 27 **Votants :** 27

N°2022/017
Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

N°2022/017
Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022
Rapporteur : M. le Maire

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.

Il permet, préalablement au vote du budget primitif, de discuter sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget 2022 sont exposées dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité
prend acte de ce rapport et du débat qui s'en est suivi.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en préfecture le
et de la publication le

Le Maire

MAIRIE DE MAZAN (VAUCLUSE)

Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

Mazan
terroir du géant

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

1/ Le contexte réglementaire

- Prévu par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du CGCT, le DOB représente une **étape obligatoire et substantielle dans le cycle budgétaire des collectivités.**

- **L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 dispose que**

Dans les 2 mois précédant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Il en est pris acte par une délibération spécifique au Conseil municipal.

Le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être **mis en ligne sur le site internet de la Commune.**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

1/ Contexte National

1. Tendances 2021 des finances communales

En 2020, les collectivités locales ont été présentes auprès de leur territoire face aux crises sanitaire et économique.
Si elles ont pu réaliser des économies du fait de la mise en veille de certains services, elles ont surtout soutenu leurs agents, administrés, entreprises, associations en utilisant toutes les ressources à leur disposition : achats de matériel de protection sanitaire, autorisations spéciales d'absence, subventions, aides, création de fonds de soutien… et ce en dépit de recettes fiscales et domaniales en berne.

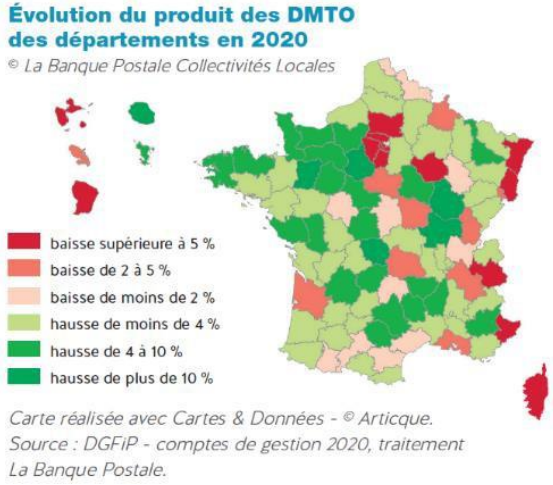

Leur épargne brute s'est en conséquence repliée de plus de 10 % et les investissements directs ont chuté, phénomène amplifié par le contexte électoral ; en revanche les subventions d'investissement, en direction des entreprises notamment, ont fortement augmenté.

Si les conséquences de la crise sanitaire peuvent se lire dans les comptes des collectivités locales à travers les évolutions de leurs grands équilibres financiers, la disparité de ses effets que ce soit en matière de fiscalité économique, de recettes de prestations de services ou d'évolution de droits mutation (DMTO), sont très différents d'un territoire à l'autre.

Les communes ont également traversé la crise sanitaire et économique avec une dégradation de leurs équilibres financiers mais dans des proportions moins fortes qu'attendu, ce constat qui est à nuancer au regard des situations individuelles, reste néanmoins à la faveur d'une épargne brute de nouveau en hausse en 2021. Les dépenses de fonctionnement progresseraient en effet moins rapidement que les recettes.

Les **dépenses de fonctionnement, augmenteraient de 1,5 %.** Les frais de personnel (54 % des charges courantes) progresseraient de 1,1 % après une quasi-stabilisation (+ 0,5 %) en 2020. Une légère hausse de la masse salariale serait attendue en raison principalement d'une croissance modérée des effectifs et de la revalorisation de l'indice minimum à compter seulement d'octobre 2021.

Les charges à caractère général (24 % des charges courantes) renoueraient avec une croissance marquée (+ 4,5 % après - 6,0 % en 2020), en raison de la réouverture des services après les périodes de confinement, mais aussi d'une reprise de l'inflation (+ 2,8 % en un an glissant) ; ce dernier élément redevient un facteur de fragilité pour la maîtrise de la gestion locale.

Les **recettes fiscales**, principale ressource communale, **augmenteraient de 1,4 %**.
Des ressources fiscales bouleversées en 2021 par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- La division par deux de la valeur locative des établissements industriels

En parallèle l'année 2021 se caractériserait par une progression atypique des dépenses d'investissement (+5,8%) pour une année post-électorale classiquement marquée par une baisse des investissements.
Mais 2020 a enregistré un repli très important de ces dépenses (- 16,2 %), le phénomène habituel constaté en année électorale étant accentué par la crise sanitaire et le report des élections. L'année 2021 devrait donc enregistrer le rattrapage correspondant à des travaux prévus en 2020 et décalés dans le temps.

2. Perspectives 2022

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite.

Le PIB a ainsi progressé de 0.7 % au 4ème trimestre ce qui induit un rebond de + 7% en 2021 (après un recul de 8 % en 2020). Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'Insee le niveau d'avant crise serait retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait d'un peu plus de 6 % selon les dernières projections de la Banque de France. L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (7,4 % au 4ème trimestre 2021).

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué.

La hausse des prix à la consommation se poursuivait en France (2,8 % sur un an en décembre). Mais le rattrapage de la consommation des ménages ainsi que la reprise des entreprises provoquent le retour d'un risque inflationniste alimenté par le décalage entre l'offre et la demande.

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas, les taux d'intérêt de marché, pourraient donc légèrement augmenter.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	- 8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

Le baromètre réalisé par l'AdCF et la Banque des territoires paru en septembre 2021 indique une nette reprise de la commande publique en 2021.

Mais les difficultés d'approvisionnement en matières premières auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP pourraient venir freiner la reprise, tandis que la hausse des coûts de chantiers pourrait, soit renchérir le niveau des dépenses, soit concourir au report de certains projets devenus trop onéreux.

Vient aujourd'hui s'ajouter le conflit Russo-Ukrainien qui, au-delà du drame humain, vient déstabiliser les marchés mondiaux et aggraver les désordres économiques avec toute l'incertitude que cela engendre en termes d'impact pour les finances publiques dont celles des collectivités locales.

2022 sera une année charnière entre élections nationales et turbulences mondiales qui auront un impact sur les projections budgétaires des collectivités.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.1 Un programme d'investissement 2021 financé sans recours à l'emprunt

En 2021, la commune a consacré 1 232 169€ à des dépenses d'équipement notamment **:**

- 157 167€ **consacrés à la voirie communale et à son équipement** (Plantation place du 11 novembre, Chemin des Férigoules, Chicanes des Garrigues, station cycles avenue de l'Europe, Parquage routier La Venue de Carpentras, étude rue des Ortolans),

Mise en place d'un marché pour travaux de voiries sur lequel 414 000€ ont été engagés fin 2021 pour des travaux qui débuteront début 2022.

- 231 571€ **pour la construction de la station de lavage** produits phytosanitaires agricoles,
- 30 216€ pour les études initiales du projet de nouveau gymnase,
- 41 916€ pour l'achat d'un camion ampliroll pour les services techniques,
- 72 152€ **travaux du cimetière** (Création de caveaux, ossuaire et colombarium),
- 5 892€ pour la végétalisation du centre-ville et du groupe scolaire,
- 16 951€ consacrés **à l'équipement de l'école et l'entretien du bâtiment** (installation de kits occultants sur la cantine et la primaire, acquisitions d'un adoucisseur d'eau, d'un conteneur de stockage, de mobilier et d'électroménager),
- 114 052€ consacrés **à l'entretien des bâtiments et équipements des services communaux** (acquisition de nouveaux serveurs nécessaires à la protection des données de la commune, pose d'une clôture à l'espace de jeux de boules, rénovations de menuiseries salle de la Poste et espace Foussa, renouvellement des postes informatiques de plusieurs services, chauffe-eau centre de loisir, stores mairie)
- 64 765€ **pour des travaux sur les réseaux d'électricité** dont la modernisation de l'éclairage public avec l'installation d'éclairages LED, sources d'économie d'énergie,
- 20 631€ **pour des dépenses culturelles et de valorisation du patrimoine** (développement du fonds documentaire de la bibliothèque, cadre mural Vendôme, plaque commémorative, remplacement enceintes Boiserie).

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.2 La capacité d'autofinancement

Comme lors des exercices précédents, la commune dispose d'une bonne capacité d'investissement grâce à sa capacité d'autofinancement qui s'élevait à 242€/habitant en 2018, 209€/habitant en 2019 puis 262€/habitant en 2020, là où la moyenne nationale de la strate était de 201€.

Au regard des données connues, pour 2021, elle est estimée à 222€/habitant.

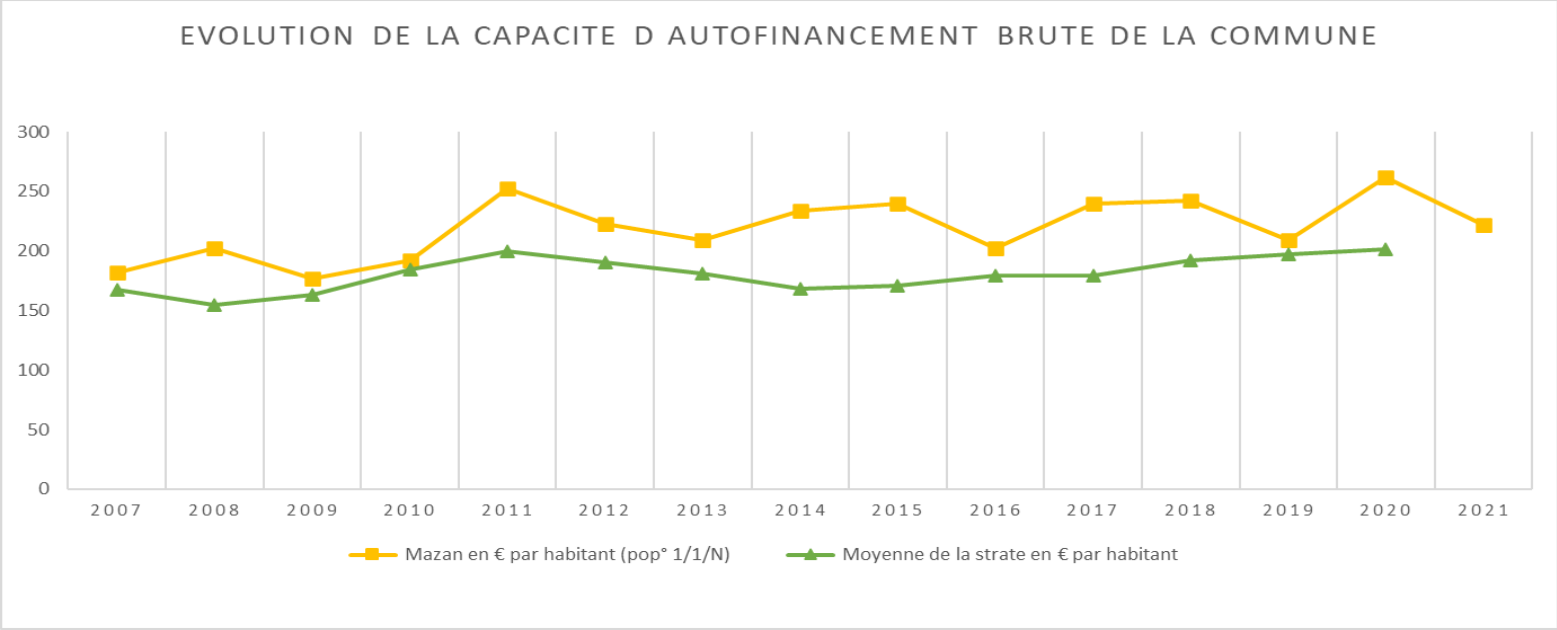

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.3 Etat de l'endettement

- Au 1 janvier 2022, le **capital restant dû** de la Commune = 4 400 357,65€ soit 634,85€/habitant.
- **La dette communale** est constituée de :
  - ✓ **64% d'emprunt à taux fixe,**
  - ✓ 19% d'emprunt à taux variable dont les 2 emprunts encaissés en 2015 qui sont indexés sur le livret A,
  - ✓ 17% d'emprunt sans intérêts.

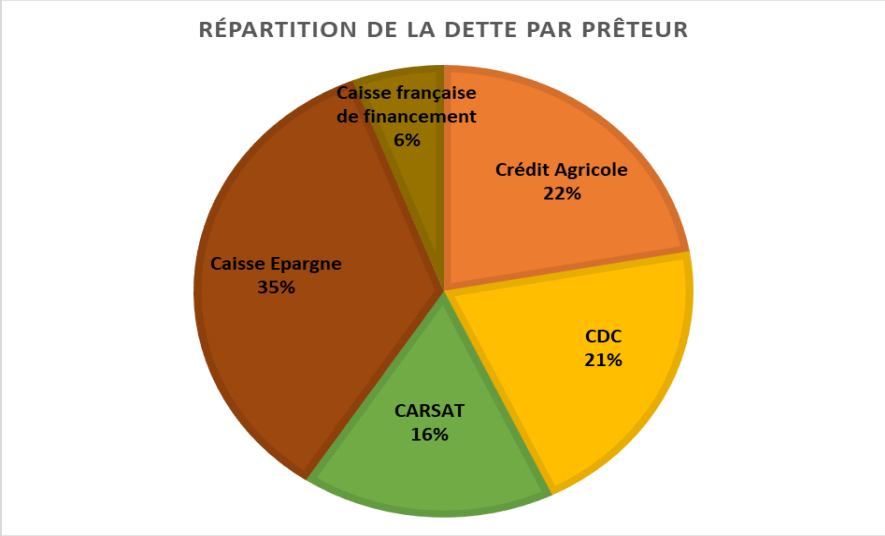

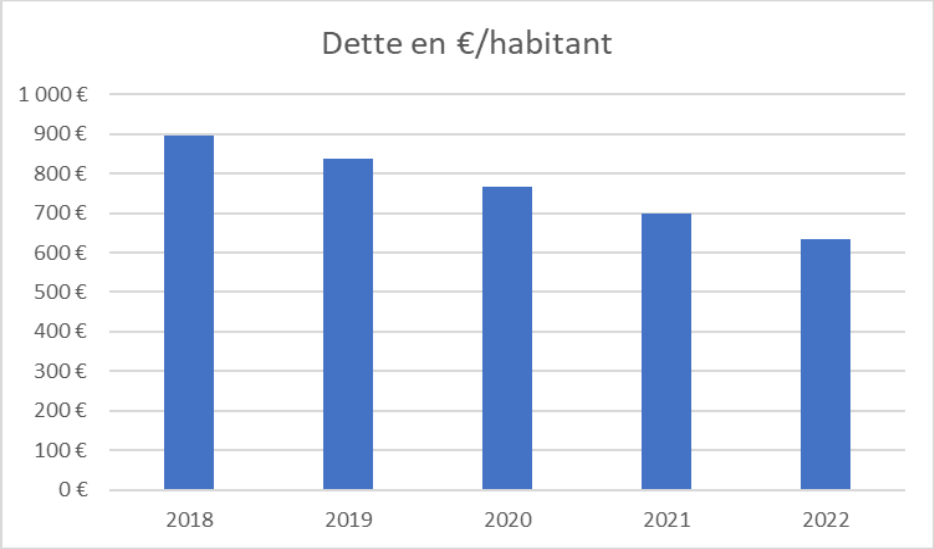

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

3/ Evolution de la situation financière de la commune

3.4 Un ratio de désendettement stabilisé

Le ratio de désendettement est un indicateur de solvabilité qui détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette (4 400 357,65€) par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (953 457,00€). **En 2019, il était de 4 pour 2022, il est estimé à 4,23.** Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans pour les communes.

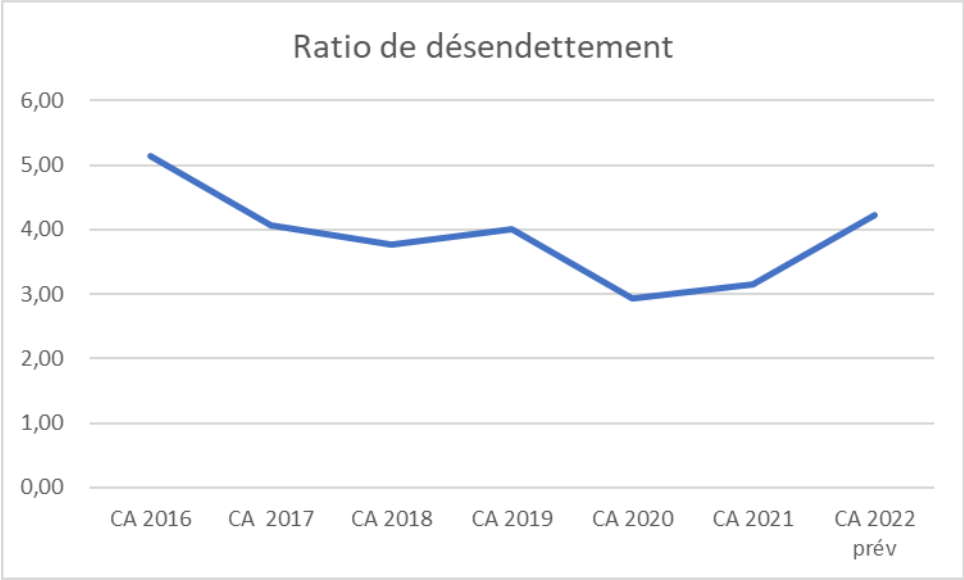

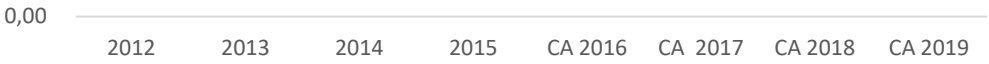

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

4-1 Evolution de la section de fonctionnement

- **<u>En dépenses:</u>**

En 2021 et d'après le compte administratif prévisionnel, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 12% alors que les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1 %

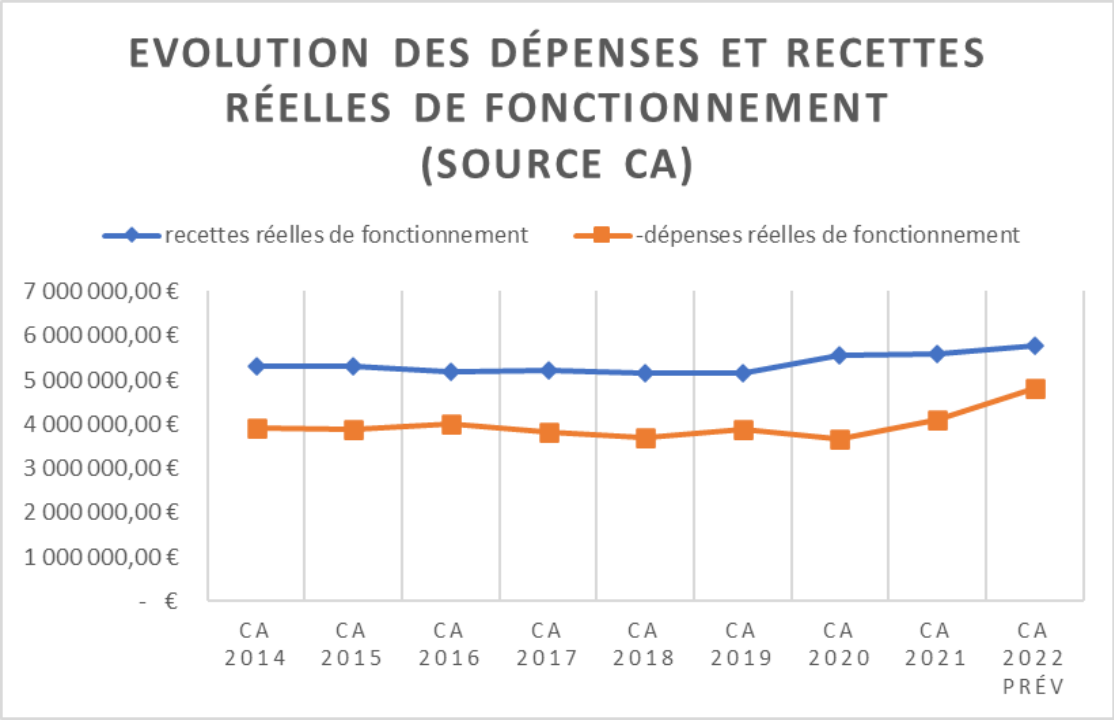

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

4-1 Evolution de la section de fonctionnement 2022

- **<u>En recettes :</u>**

Ces dernières années, les dotations de l'Etat ont baissées continuellement (variation 2017/2018 = -12 225€, variation 2018/2019 =-9 341€, variation 2019/2020 = -3 693€,) au titre de la dotation nationale de péréquation, les dotations forfaitaires et de solidarité rurale.

En revanche, il est constaté une augmentation de ces trois dotations en 2021 pour un total de 24 059€.

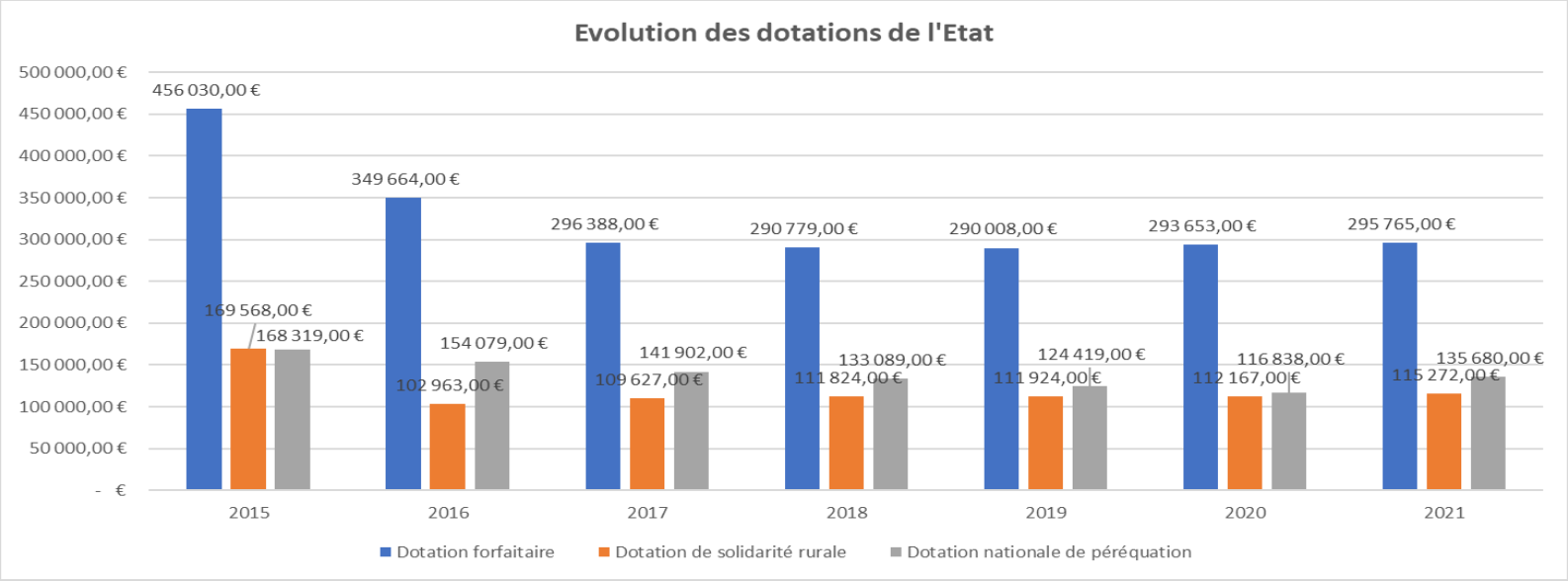

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

- En 2021, le produit de la fiscalité directe locale (FDL) s'élève à **3 435 282€** qui intègre la compensation de la taxe d'habitation hors résidences secondaires.

- Le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale aux communes s'accompagne d'un mécanisme correcteur afin que la somme perçue par chaque commune soit équivalente à une perte de taxe d'habitation de référence, qui est ainsi compensée à l'euro près.

- Les bases de calcul de l'évolution de la fiscalité locale et des compensations liées à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales venant d'être réceptionnée, l'estimation des recettes de la FDL n'a pu être réalisée.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

4-1 Evolution de la section de fonctionnement 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'établissent à 4 185 707€, inférieures de 134 530€ par rapport aux crédits ouverts.
Pour l'année 2022, les prévisions des dépenses de fonctionnement sont à la hausse notamment du fait d'un accroissement de la masse salariale en adéquation avec les engagements en matière de service à rendre à la population.
Cette augmentation s'inscrit également dans un contexte économique mondial et national soumis à une forte inflation ce qui impact directement les charges à caractère général telles que l'énergie et les combustibles.
Ainsi, il sera conservé 400 000€ en recette de fonctionnement prélevés sur le résultat d'exploitation 2021 ce qui permettra de faire face aussi bien à des hausses hors normes des dépenses de fonctionnement le cas échéant ou de venir financer des besoins nouveaux en investissement pas un transfert à cette section en cours d'exécution budgétaire.

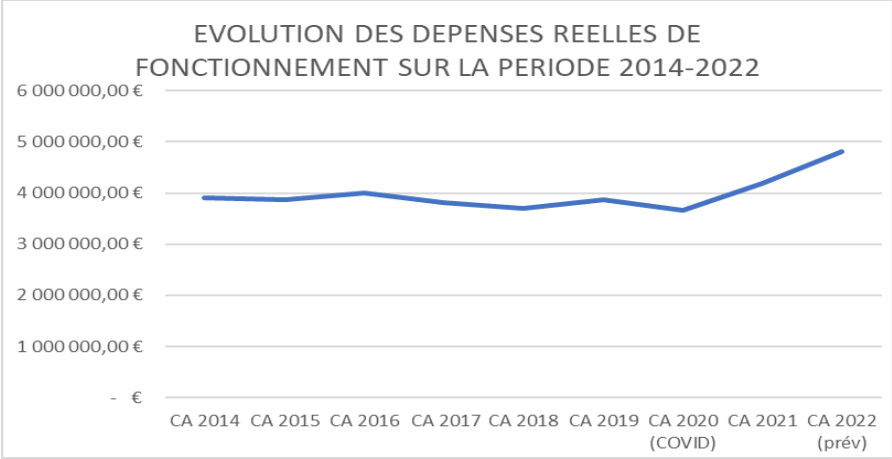

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

4-2 Programme d'investissement pour 2022

- **Recettes**

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2022 sont composées :

- De l'excédent de fonctionnement 2021 affecté pour de nouvelles dépenses d'investissement pour 546 762,44€,

- De dotations et de subventions valorisées à hauteur de 995 296€ et répartis de la façonsuivante :
  - Dotation aux amortissement estimée à 453 000€
  - FCTVA estimé à 129 500€,
  - Taxe d'aménagement estimée à 200 000€,
  - Subvention pour la construction de la station de lavage = 163 116€,
  - Subvention pour AAP socle numérique = 29 680€
  - Subvention pour l'acquisition de la Micro-Folie = 20 000€,

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 084-218400729-20220324-2022_017-DE

4/ Perspectives pour 2022

4-2 Programme d'investissement pour 2022

- **Dépenses**

Pour 2022, les dépenses d'investissement sont évaluées à 4 132 713€ et porteront notamment sur :

- L'extension du centre culturel Foussa – études travaux = 542 000€,
- La création d'un nouveau gymnase – études et honoraires et maitrise d'œuvre = 632 900€,
- Petites villes de demain – études, achat et démolition = 230 000€,
- La poursuite de la rénovation Chapelle des Pénitents – AMO et études décors et structure = 55 000€,
- La création d'un poste de police municipale – études et travaux = 502 000€
- L'acquisition d'une Micro-Folie – musée numérique = 47 000€,
- La poursuite du déploiement de matériel informatique dans les écoles = 70 000
- L'achat d'un véhicule électrique pour les besoins administratifs = 35 000€
- Les travaux de voirie – enveloppe prévisionnelle = 600 000 €,
- Le déploiement de la vidéosurveillance = 280 000€
- Des dépenses d'équipements diverses = 152 000€,
- L'acquisition à l'EPF PACA de deux bâtiments = 361 000€
- L'acquisition de tribunes pour le terrain de football = 40 000€